

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 23 décembre 2024 portant nomination des membres de la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Communauté française

A.M. 28-03-2025

M.B. 17-04-2025

Le Ministre de la Santé, de l'Egalité des Chances et des Droits des Femmes,

Vu le décret du 03 juin 2021 relatif à la planification de l'offre médicale en Communauté française, articles 4 et 5 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, article 5 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, article 13, §1^{er}, 6^o ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2024 portant nomination des membres de la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Communauté française,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'article 3 de l'arrêté ministériel du 23 décembre 2024 portant nomination des membres de la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Communauté française, les mots « Sophie TURIN » sont remplacés par les mots « Clara RYDBERG ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 11 mars 2025.

Bruxelles, le 28 mars 2025.

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,

Y. COPPIETERS